

LES TROPHÉES NSI 2026

RÈGLEMENT DU CONCOURS

- 5ÈME ÉDITION -

Table des matières

1. Le concours.....	3
1.1. Préambule.....	3
1.2. Principes généraux du concours.....	3
1.3. Établissements scolaires éligibles.....	4
1.4. Répartition des territoires.....	4
1.5. Calendrier.....	5
2. Les conditions de participation.....	5
2.1. Critères d'éligibilité.....	5
2.1.1. Respect du programme.....	5
2.1.2. Composition de l'équipe.....	6
2.1.3. Répartition des tâches.....	6
2.2. Développement du projet.....	6
2.2.1. Langages autorisés.....	6
2.2.2. Frameworks et bibliothèques.....	6
2.2.3. Inter-opérabilité.....	6
2.2.4. Projet avec matériel.....	7
3. Les étapes du concours.....	7
3.1. Préinscription.....	7
3.2. Dépôt du projet.....	8
3.3. Instruction des dossiers.....	8
3.4. Sélections territoriales.....	9
3.5. Finale nationale.....	9

4. Le dossier de candidature.....	9
4.1. Résumé du projet.....	9
4.2. Démonstration vidéo.....	10
4.3. Image.....	10
4.4. Dossier technique.....	10
4.4.1. Fichier présentation.md.....	10
4.4.2. Fichier readme.md.....	11
4.4.3. Fichier licence.txt.....	11
4.4.4. Fichier requirements.txt.....	11
4.4.5. Répertoire sources.....	12
4.4.6. Répertoire docs (facultatif).....	12
4.4.7. Répertoire data (facultatif).....	12
4.4.8. Répertoire test (facultatif).....	12
4.4.9. Répertoire exemples (facultatif).....	12
4.5. Nature du code et usage de l'IA.....	13
4.6. Autorisations signées.....	13
5. La procédure de dépôt.....	13
5.1. Création du dossier de candidature.....	13
5.2. Dépôt du dossier technique.....	14
5.3. Hébergement de la vidéo.....	14
5.4. Finalisation et validation du dossier.....	15
6. La sélection des projets.....	15
6.1. Composition des jurys.....	15
6.2. Évaluation des projets.....	15
6.3. Critères de sélection.....	16
6.3.1. Compétences techniques (50 points).....	16
6.3.2. Compétences non techniques (50 points).....	17
6.4. Résultats.....	17
6.4.1. Classement des projets.....	17
6.4.2. Prix décernés.....	18
6.4.3. Récompenses territoriales.....	18
6.4.4. Récompenses nationales.....	19

1. Le concours

1.1. Préambule

Les Trophées NSI récompensent des projets informatiques réalisés par les élèves de première et de terminale en spécialité « numérique et sciences informatiques » (NSI).

Ce concours permet aux lycéennes et lycéens en spécialité NSI de mettre en application les compétences développées dans le cadre de cet enseignement, mais aussi de valoriser les projets menés durant l'année scolaire.

Les vidéos produites et les projets réalisés par les lauréats territoriaux et nationaux sont présentés publiquement sur le site officiel du concours : <https://trophees-nsi.fr/>.

Les projets primés constituent des ressources mobilisables par les partenaires et le corps enseignant pour valoriser la spécialité NSI, et *in fine* inspirer et donner envie à d'autres jeunes de choisir cette spécialité.

Les Trophées NSI sont pilotés par l'association Talents du numérique en collaboration avec un comité de pilotage regroupant les organisations suivantes : l'Opclo Atlas, l'association des enseignantes et enseignants d'informatique de France (AEIF), l'association Femmes@numérique, la Société informatique de France (SIF), le Club informatique des grandes entreprises françaises (CIGREF), le syndicat professionnel NUMEUM, l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria), la Fondation Inria, le centre national de la recherche scientifique (CNRS), la Conférence des grandes écoles (CGE), la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep).

Ce concours bénéficie également du soutien du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace et du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

1.2. Principes généraux du concours

- Une organisation par territoire avec une finale nationale : les meilleurs projets sont sélectionnés pour la finale nationale.
- Toutes les équipes concourent pour les mêmes prix. Certains prix sont déclinés en sous-catégorie par niveau scolaire : Première ou Terminale.
- Jusqu'à 8 prix sont attribués dans chaque territoire selon la qualité des dossiers. Les prix territoriaux et nationaux sont identiques.
- Seuls les lauréats territoriaux sont éligibles aux prix nationaux.

- Les 8 lauréats nationaux seront révélés en direct lors de la cérémonie de clôture des Trophées NSI.

1.3. Établissements scolaires éligibles

Ce concours s'adresse uniquement aux établissements scolaires suivants :

- Les lycées publics d'enseignement général.
- Les lycées d'enseignement privé sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale.
- Les lycées français à l'étranger rattachés au réseau de l'AEFE.

1.4. Répartition des territoires

31 territoires sont représentés, selon la répartition suivante :

- 30 territoires académiques
 - 25 académies métropolitaines,
 - 5 académies d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion).
- 1 territoire international regroupant les lycées français à l'étranger rattachés au réseau de l'AEFE et les collectivités d'outre-mer (Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle Calédonie).

Le comité de pilotage se réserve la possibilité de procéder à une nouvelle répartition selon la volumétrie des projets déposés.

- Les territoires ayant moins de 5 dossiers déposés et validés pourront être regroupés. Ils constitueront ainsi un seul territoire, dans la limite de 30 dossiers.
- Les territoires ayant plus de 30 dossiers déposés et validés pourront être divisés. Ils constitueront au maximum deux territoires distincts, de taille équivalente.

La nouvelle répartition sera communiquée le 2 avril 2026 au plus tard.

1.5. Calendrier

Annonce du thème de l'édition	17/09/2025
Mise à disposition des ressources	03/11/2025 à 18h*
Phase de préinscription	03/11/2025 au 09/03/2026
Fermeture de la plateforme de dépôt	27/03/2026 à 20h*
Instruction des dossiers	28/03/2026 au 02/04/2026
Transmission des dossiers aux jurys territoriaux	03/04/2026 à 12h*.
Sélections territoriales	
→ Réunion d'informations (réservée aux jurys)	26/03/2026, de 13h à 14h*
→ Période d'évaluation	03/04/2026 au 23/04/2026
→ Période de délibération	24/04/2026 au 07/05/2026
Sélections nationales ¹	
→ Réunion d'informations (réservée aux jurys)	04/05/2026, de 13h à 14h*
→ Période d'évaluation	11/05/2026 au 24/05/2026
→ Période de délibération	25/05/2026 au 29/05/2026
Cérémonie de clôture et annonce des résultats	09/06/2026, de 14h à 16h*

* Fuseau horaire : Paris

2. **Les conditions de participation**

2.1. Critères d'éligibilité

Avant de présenter un projet, chaque équipe doit s'assurer de respecter le cadre imposé par le concours.

2.1.1. **Respect du programme**

Le projet doit refléter le programme de NSI et les compétences acquises dans le cadre de cet enseignement de spécialité. Le projet peut amener à réfléchir au-delà du programme, mais il ne doit pas illustrer des connaissances acquises personnellement indépendamment des cours.

- Programme de première : <https://eduscol.education.fr/document/30007/download>
- Programme de terminale : <https://eduscol.education.fr/document/30010/download>

¹ Seuls 4 à 6 projets seront soumis au vote du public du 20/05/2026 au 29/05/2026 sur le site officiel du concours : www.trophees-nsi.fr (voir partie 3.4. Sélections territoriales).

2.1.2. Composition de l'équipe

Tous les élèves qui concourent doivent suivre l'enseignement de spécialité NSI au moment du dépôt du projet. Le projet présenté est réalisé par une équipe de 2 à 4 élèves maximum, scolarisés dans le même établissement scolaire.

Il n'est pas possible de constituer un groupe multi-niveaux (première + terminale).

Il est recommandé de constituer des équipes mixtes dans la mesure du possible.

2.1.3. Répartition des tâches

Une attention particulière sera accordée aux efforts engagés pour intégrer les valeurs d'inclusion et de mixité dans la constitution des équipes, la répartition des tâches et/ou dans la réalisation du projet.

Les élèves veilleront, sous la supervision de leur professeur, au bon équilibre des différentes tâches au sein du groupe : chaque membre de l'équipe doit impérativement réaliser un aspect technique du projet présenté (hors design, gestion de projet, rédaction de la documentation technique ou montage vidéo).

2.2. Développement du projet

2.2.1. Langages autorisés

Seuls les langages explicitement au programme sont admis :

- Python version 3 (ou supérieure),
- SQL,
- éventuellement un shell.

Les langages web (HTML, CSS, Javascript) ne sont pas interdits, mais ils ne doivent pas constituer le cœur du projet. L'utilisation de Javascript côté serveur est hors programme.

Les langages C / C++ ne sont pas autorisés.

2.2.2. Frameworks et bibliothèques

Les bibliothèques et les sources utilisées doivent obligatoirement être citées. Il est préférable de limiter l'utilisation de bibliothèques externes pour garantir le bon fonctionnement du projet. En l'absence d'informations claires et transparentes, le dossier pourra être refusé.

L'usage de la bibliothèque pygame est fortement déconseillé pour les raisons suivantes : de nombreuses versions incompatibles entre elles, potentiels problèmes à l'exécution sur différentes plateformes.

2.2.3. Inter-opérabilité

Le projet doit être fonctionnel et reproductible. Les élèves veilleront à utiliser des outils standardisés. Le programme sera testé en l'état : aucune modification ne sera effectuée par les membres du jury pour pouvoir l'exécuter.

Il est déconseillé d'utiliser le backslash (\) comme séparateur dans les chemins d'accès aux fichiers.

À éviter : chemin = « *data\img\vue.jpg* » ou chemin = « *data/img/vue.jpg* ».

À privilégier :

```
import os
chemin = os.sep.join(["data", "img", "vue.jpg"])
```

Il est déconseillé l'utilisation de musiques, notamment avec pygame : les encodages autorisés peuvent varier d'un système à l'autre.

2.2.4. Projet avec matériel

Un projet nécessitant du matériel peut être proposé s'il respecte le règlement du concours.

La documentation technique devra obligatoirement préciser la liste du matériel utilisé et les paramétrages nécessaires pour tester le projet. Par contre, le comité de pilotage ne peut pas garantir la fourniture du matériel à tous les membres du jury.

L'évaluation pourra être altérée si les contraintes techniques sont trop importantes pour tester le projet, mais aussi pour valider son fonctionnement et sa reproductibilité.

3. Les étapes du concours

3.1. Préinscription

La phase de préinscription se tiendra du 03/11/2025 au 09/03/2026 inclus.

Pour participer aux Trophées NSI 2026, les professeurs de NSI doivent se connecter ou créer un compte sur la plateforme de dépôt².

Il sera nécessaire de compléter les informations suivantes :

- l'établissement scolaire (uniquement lors d'une première connexion).
- l'estimation du nombre de dossiers déposés (obligatoire pour tous les comptes anciens ou nouvellement créés).

Les données renseignées pourront être réactualisées jusqu'au 09/03/2026 inclus.

En cas de compte existant, il est nécessaire de vérifier et de modifier, le cas échéant, l'établissement scolaire enregistré. Le territoire est automatiquement attribué.

Cette étape est obligatoire pour soumettre un dossier de candidature.

² Lien d'accès : <https://depot.trophees-nsi.fr/>

3.2. Dépôt du projet

Le dossier de candidature est déposé sur la plateforme de dépôt par le professeur de NSI, pour chaque équipe souhaitant concourir aux Trophées NSI 2026.

La création d'un nouveau projet sur cette plateforme génère automatiquement un n°ID³ unique pour chaque projet. Cet ID sera nécessaire pour le nom du répertoire racine du dossier technique⁴.

La règle est la suivante : une équipe = un projet = un dossier.

Les informations à renseigner :

- Le nom du projet.
- L'établissement scolaire de l'équipe.
- Les membres de l'équipe : nom, prénom, genre.
- Les autorisations signées pour chaque élève.
- Le niveau d'étude (première ou terminale).
- La répartition filles/garçons dans la classe NSI.
- Le résumé du projet (500 caractères max).
- Le lien de la démonstration vidéo.
- Le lien du dossier technique.
- La nature du code et les modalités d'utilisation de l'IA.
- L'image au format PNG ou JPG.
- Le commentaire personnalisé du professeur.

Un projet peut être sauvegardé en brouillon et modifié à tout moment pendant la phase de dépôt. Tous les dossiers de candidatures doivent être finalisés et validés, le 27 mars 2026 à 20h (heure de Paris) au plus tard.

3.3. Instruction des dossiers

Tous les projets finalisés sont analysés et vérifiés avant transmission aux membres du jury.

En cas d'anomalies mineures⁵ détectées sur le dossier, les professeurs déposants sont notifiés par courriel le 31/03/2026 au plus tard. Ils disposent d'un délai de 72h MAXIMUM, à compter de la notification, pour effectuer les corrections demandées. Passé ce délai, le dossier ne sera pas transmis au jury.

Aucune modification n'est admise après la validation définitive du projet.

³ L'ID du projet est visible à l'adresse suivante : <https://depot.trophees-nsi.fr/projects>

⁴ Voir partie [5.2. Dépôt du dossier technique](#)

⁵ Exemples : lien inaccessible, mauvais format des fichiers, erreur d'encodage de la vidéo.

3.4. Sélections territoriales

Les membres des jurys territoriaux désignent les équipes lauréates pour la finale nationale. Les prix sont remis à la discrétion du jury, en fonction de la qualité et de la quantité des projets déposés. Il est recommandé de remettre l'ensemble des prix potentiels.

La répartition des prix s'effectue uniquement lors des sélections territoriales. Un projet ne peut être lauréat que dans une seule catégorie, sauf pour le prix du public. Pour cette catégorie, les jurys territoriaux sélectionnent un projet parmi les 7 prix décernés.

Cas particulier : les lauréats territoriaux pré-sélectionnés pour le Prix du public seront évalués du 11/05/2026 au 19/05/2026 par un jury dédié. Seuls 4 à 6 projets seront soumis au vote du public du 20/05/2026 au 29/05/2026 sur le site officiel du concours.

3.5. Finale nationale

Les membres des jurys nationaux désignent les lauréats nationaux de l'ensemble des prix. Seuls les lauréats territoriaux sont éligibles aux prix nationaux.

Un projet lauréat est évalué dans la catégorie de prix attribuée lors des sélections territoriales. Il n'est pas possible de changer de catégorie pour la finale nationale.

Les 8 lauréats nationaux seront révélés en direct lors de la cérémonie de clôture des Trophées NSI. L'événement se tiendra le mardi 9 juin 2026, de 14h à 16h (heure de Paris), en visioconférence.

Toutes les équipes et leur professeur s'engagent à être disponibles pour participer à la cérémonie de clôture des Trophées NSI en cas de nomination. Le cas échéant, il est possible de nommer au moins une personne pour représenter l'ensemble des membres de l'équipe.

4. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend obligatoirement les éléments listés ci-dessous :

4.1. Résumé du projet

Le résumé du projet est limité à 500 caractères maximum. Il est rédigé par les élèves et présente succinctement le projet présenté.

Ce texte est exploité pour la présentation du projet sur le site internet, les comptes sociaux officiels du concours, ou pour toutes les communications officielles associées aux Trophées NSI, et plus largement pour valoriser les projets réalisés par les élèves inscrits en spécialité « Numérique et Sciences informatiques » (NSI).

4.2. Démonstration vidéo

La vidéo est réalisée en deux parties, selon l'organisation suivante :

- Une description rapide du projet présenté au concours (30 secondes maximum) ;
- Une exécution/démonstration détaillée du projet développé (2min30, en moyenne) ;

La démonstration vidéo ne doit pas dépasser 3 minutes maximum.

Les crédits⁶ sont ajoutés à la fin de la vidéo, au format texte (5 à 10 secondes).

4.3. Image

Une image illustrant le projet ou une photo de l'équipe.

Formats admis : PNG ou JPEG.

Dimensions : 500 x 500 px.

4.4. Dossier technique

Le dossier technique⁷ contient les éléments précisés ci-dessous, en respectant cette même nomenclature.

4.4.1. Fichier présentation.md

La présentation du projet est une description synthétique rédigée par les élèves. Elle doit être compréhensible du grand public, et présente succinctement le projet.

Elle est ajoutée au dossier technique au format markdown.

L'intitulé du fichier est libre. Par exemple : *nomduprojet.md* ou *presentation.md*.

Il est recommandé de préciser les informations listées ci-dessous :

1 - Présentation globale du projet :

- naissance de l'idée,
- problématique initiale,
- objectifs.

2 - Organisation du travail :

- présentation de l'équipe,
- rôle de chacun et chacune,
- répartition des tâches,
- temps passé sur le projet.

⁶ Nom du projet, membres de l'équipe, niveau scolaire, professeur de NSI, établissement scolaire

⁷ Un modèle de dossier technique : <https://forge.apps.education.fr/trophees-nsi-2026/modele>

3 - Présentation des étapes du projet :

- de l'idée jusqu'à la réalisation du projet.

4 - Validation de l'opérationnalité du projet/de son fonctionnement :

- état d'avancement du projet au moment du dépôt,
- approches mises en œuvre pour vérifier l'absence de bugs,
- difficultés rencontrées et solutions apportées.

5 - Ouverture :

- idées d'amélioration du projet,
- analyse critique,
- compétences personnelles développées.
- démarche d'inclusion.

4.4.2. Fichier readme.md

Au format markdown. Ce fichier explique comment lancer le projet. Il indique également les éventuelles contraintes sur la version de Python à utiliser pour exécuter le projet.

4.4.3. Fichier licence.txt

Ce fichier précise le nom de la licence libre qui s'applique au projet : le code du projet est placé sous licence libre GPL v3+ et le texte sous licence Creative Commons CC By-Sa.

Les projets sont placés sous licence libre, afin de pouvoir être testés, utilisés, adaptés et améliorés par l'ensemble de la communauté.

4.4.4. Fichier requirements.txt

Le fichier requirements.txt est un fichier texte utilisé dans le contexte de projets en Python pour spécifier les dépendances du projet. Il contient la liste des bibliothèques nécessaires au bon fonctionnement de la solution.

Chaque bibliothèque est spécifiée avec son nom suivi éventuellement d'une version.

Exemple :

```
matplotlib==3.6.2
numpy==1.23.5
packaging>=22.0
```

La commande la plus courante pour enregistrer la liste des paquets actuels de votre environnement est : *pip freeze > requirements.txt*.

Le fichier requirements.txt doit permettre l'installation de toutes les dépendances du projet avec la commande : *pip install -r requirements.txt*. Cette commande installera toutes les bibliothèques répertoriées avec les versions spécifiées.

Il est nécessaire de vérifier le fichier généré pour s'assurer qu'il contient toutes les dépendances nécessaires, faute de quoi, le projet ne pourra pas être installé et testé.

4.4.5. Répertoire sources

Il contient le code du projet (les fichiers python notamment). Dans le cas d'un projet python, le programme principal doit impérativement s'appeler *main.py*.

Chaque fichier source dispose d'un en-tête composé des 2 lignes suivantes :

#Projet : nomProjet

#Auteurs : liste des auteurs sous la forme Prénom1 Nom1, Prénom2 Nom2, etc.

Les élèves sont en mesure de fournir d'autres documents nécessaires à la bonne compréhension du projet.

Les livrables listés ci-dessous peuvent être ajoutés au dossier technique. Ils sont facultatifs, selon la dimension et la nature du projet.

4.4.6. Répertoire docs (facultatif)

Il contient la description de la structuration du projet (rôle des différents fichiers, explication de la structuration du code par exemple) afin de permettre une reprise du projet par d'autres élèves.

4.4.7. Répertoire data (facultatif)

C'est le répertoire où seront stockés les fichiers générés par le projet, ainsi que les fichiers de ressources nécessaires au fonctionnement du projet (images, base de données, etc.).

4.4.8. Répertoire test (facultatif)

Il contient des scripts de tests de l'application.

4.4.9. Répertoire exemples (facultatif)

Il peut contenir des captures d'écran, des vidéos, des explications textuelles sur les différentes façons d'utiliser le logiciel.

4.5. Nature du code et usage de l'IA

Ce concours s'engage dans une démarche de lutte contre le plagiat.

Les élèves doivent impérativement détailler la nature du code et apporter des précisions sur les points suivants :

- le degré de création originale,
- la citation des sources externes,
- l'exploitation de codes existants,
- les modalités d'utilisation de l'intelligence artificielle.

L'utilisation de l'IA doit être limitée, réfléchie et justifiée. Le jury peut choisir de ne pas évaluer un projet en cas de suspicion d'usage important de l'IA.

Cette section est rédigée par les élèves. Elle est obligatoire pour soumettre le projet.

4.6. Autorisations signées

Une autorisation de droit à l'image et/ou de la voix et d'utilisation des projets réalisés est à joindre au dossier pour TOUS les élèves inscrits au concours.

Elle est complétée et signée :

- Pour les élèves mineurs : par l'autorité parentale⁸ et l'élève.
- Pour les élèves majeurs : uniquement par l'élève.

En l'absence de ce document, les projets seront considérés comme incomplets et non transmis aux membres du jury pour l'évaluation.

5. La procédure de dépôt

5.1. Crédit du dossier de candidature

Le dossier de candidature est enregistré, par le professeur de NSI, sur la plateforme de dépôt à l'adresse suivante : <https://depot.trophees-nsi.fr/>.

Il est conseillé de créer un compte avec une adresse de messagerie académique. Le dépôt ne sera possible qu'après vérification du compte.

⁸ Parents, mère, père, représentant légal

Les élèves préparent toutes les pièces à fournir pour candidater. Le dossier technique et la démonstration vidéo sont déposés au préalable sur les plateformes citées ci-dessous, par l'intermédiaire du professeur déposant.

5.2. Dépôt du dossier technique

Le dossier technique est déposé sur une forge GitLab.

Il est recommandé d'utiliser la forge des communs numériques éducatifs⁹ pour bénéficier d'un support technique personnalisé dans le cadre des Trophées NSI.

Le répertoire racine du projet doit respecter la dénomination suivante : « *2026_ID du projet_nom du projet* » (sans accent ni espaces ni caractères spéciaux)¹⁰.

Seul le lien de partage est à renseigner sur la plateforme. Les paramètres de visibilité doivent permettre un accès rapide et facile au dossier technique, sans création de compte à la forge.

Toute modification apportée au dossier technique après le 27 mars 2026 à 20h (heure de Paris) est interdite. Seules les modifications demandées par l'organisation lors de la phase d'instruction des dossiers seront admises.

Le dossier technique est accessible publiquement jusqu'au 31 décembre 2026 minimum.

5.3. Hébergement de la vidéo

La vidéo est hébergée sur l'instance peertube Sciences & Technologies¹¹. Cette instance est accessible uniquement par tous les professeurs disposant d'une adresse de messagerie académique¹².

Il est conseillé de renseigner les paramètres ci-dessous lors du téléchargement de la vidéo :

- Visibilité : Publique ou Non listée (au choix)
- Catégorie : NSI
- Mot clé : TropheesNSI2026

Seule l'URL de la vidéo est à renseigner sur la plateforme de dépôt pour chaque projet. Les paramètres de visibilité doivent permettre un accès pour tous les membres du jury, notamment aux personnes externes à l'Education nationale.

La démonstration vidéo doit rester accessible jusqu'au 31 décembre 2026 minimum.

⁹ Lien d'accès : <https://docs.forge.apps.education.fr/>

¹⁰ L'ID d'un projet est unique. Il est fourni lors de la création d'un nouveau projet sur la [plateforme de dépôt](#).

¹¹ Lien d'accès : <https://tube-sciences-technologies.apps.education.fr/>

¹² Connexion par le portail apps.education.fr

5.4. Finalisation et validation du dossier

Avant la validation définitive du dépôt du dossier, le professeur déposant certifie que :

- le dossier de candidature est complet,
- le projet est conforme au règlement, réalisé par les élèves et reproductible,
- le code est fonctionnel au moment du dépôt et d'une taille raisonnable.

Les projets non fonctionnels seront automatiquement pénalisés.

6. La sélection des projets

6.1. Composition des jurys

Les jurys territoriaux et nationaux sont composés de représentants du monde académique (IA-IPR référents NSI, professeurs de NSI, représentantes/représentants des DRANE), de représentants d'entreprises et de l'enseignement supérieur (étudiantes/étudiants et éventuellement de formatrices/formateurs du DIU EIL).

La composition des jurys territoriaux est assurée par les référents de chaque territoire (IA-IPR référent NSI dans la majorité des cas).

La composition des jurys nationaux est réalisée par l'association Talents du numérique, en concertation avec le comité de pilotage.

Les profils et le nombre sont variables selon la volumétrie des dossiers. Les jurys territoriaux et nationaux sont coordonnés par l'association Talents du numérique.

Un professeur déposant peut participer au jury de son territoire, mais il ne pourra pas évaluer les projets de ses élèves. Il peut aussi prendre part aux sélections nationales, dans les mêmes conditions.

Tous les membres des jurys doivent garantir une objectivité dans l'évaluation des projets. Aucune rémunération n'est prévue pour l'ensemble des jurys mobilisés.

6.2. Évaluation des projets

Les membres des jurys territoriaux évaluent les projets d'un territoire donné. Chaque territoire sélectionne les équipes lauréates dans chaque catégorie de prix.

Les jurys nationaux sont organisés par catégorie de prix. Les membres des jurys nationaux désignent les lauréats nationaux de l'ensemble des prix.

L'évaluation des projets se déroule en deux étapes :

- L'évaluation individuelle : chaque membre du jury prend connaissance des projets qui lui sont attribués, évalue les projets directement sur la plateforme. Les évaluations ne sont pas communiquées aux autres membres du jury.
- La délibération : les membres d'un même jury prennent connaissance des évaluations des autres membres. La délibération a pour objectif d'échanger sur les différents projets, de partager les appréciations de chaque membre, et d'identifier les projets lauréats. Lors de la finale territoriale, la délibération permet d'attribuer les différents prix aux projets retenus.

6.3. Critères de sélection

Tous les projets sont évalués selon les critères suivants :

6.3.1. Compétences techniques (50 points)

Respect du programme de NSI

- Langages autorisés, au programme de NSI
- Réinvestissement de notions vues en cours
- Projet représentatif du programme de NSI

Programmation et développement

- Maîtrise des langages de programmation (Python)
- Utilisation réfléchie et maîtrisée des bibliothèques
- Facilité de lecture du code
- Degré de création originale
- Reproductibilité de la démonstration

Algorithmique et structures de données

- Conception et implémentation d'algorithmes efficaces
- Utilisation appropriée des structures de données

Documentation technique

- Qualité et complétude de la documentation du projet
- Citation des sources externes
- Guide d'utilisation
- Facilité de compréhension et d'utilisation

6.3.2. Compétences non techniques (50 points)

Travail en équipe

- Pertinence de l'organisation définie dans le groupe
- Collaboration et communication avec les membres de l'équipe
- Prise de décisions collectives

Analyse critique du projet

- Identification et degré de résolution des difficultés
- Justification des solutions ou pistes de solution proposées

Créativité et innovation

- Pertinence et utilité du projet
- Originalité des idées et des solutions proposées
- Capacité à innover et à proposer des améliorations

Usage de l'IA

- Clarté et pertinence de l'utilisation
- Utilisation limitée, réfléchie et justifiée
- Transparence et proportionnalité de l'usage

Présentation du projet

- Clarté et efficacité de la présentation
- Capacité à expliquer les concepts
- Pertinence de la démonstration vidéo

La grille de notation permet uniquement d'identifier les projets les plus qualitatifs, et de garantir la sélection de projets cohérents avec le règlement du concours.

6.4. Résultats

6.4.1. Classement des projets

Aucun classement ne sera communiqué.

Si un projet n'est pas retenu, il ne sera pas possible de demander un retour personnalisé sur les raisons de cette sélection ou de recevoir le résultat de l'évaluation.

6.4.2. Prix décernés

Le projet présenté est une candidature générale, non spécifique à un prix.

Toutes les équipes concourent pour les mêmes prix. Les prix territoriaux et nationaux sont identiques. La répartition des projets par prix est effectuée lors des sélections territoriales.

Selon la qualité des projets déposés, jusqu'à 8 prix pourront être décernés, à la discrédition du jury. Certains prix sont déclinés en sous-catégorie (première et terminale).

- **Prix Nature & Informatique*** : ce prix récompense un projet qui traite du thème de l'année. Chaque équipe est libre de présenter (ou non) un projet dans ce thème.
- **Prix du Meilleur Projet*** : ce prix récompense un projet ayant obtenu la meilleure appréciation parmi l'ensemble des projets déposés.
- **Prix de l'Originalité*** : ce prix récompense un projet ou un dossier ayant une dimension créative et/ou originale.
- **Prix du Meilleur Jeu**** : ce prix récompense un projet de jeu, de toutes natures (jeu pédagogique, jeu vidéo, serious game...).
- **Prix du Public** : ce prix récompense le projet ayant obtenu le plus de votes parmi le public. Seuls 4 à 6 projets seront soumis au vote du public.

* un prix décerné parmi les projets de première et un prix décerné parmi les projets de terminale.

** un seul prix décerné.

Les projets lauréats sont publiés sur le site officiel du concours : <https://trophees-nsi.fr/>

6.4.3. Récompenses territoriales

Tous les lauréats territoriaux bénéficient d'une dotation, sous forme de cartes cadeaux physiques ou dématérialisées, d'une valeur de **50€** par élève. Ils reçoivent aussi un diplôme papier nominatif attestant de leur participation et de leur prix dans le cadre de ce concours.

Les dotations sont expédiées par voie postale ou dématérialisée courant mai/juin 2026.

Une attestation de participation est disponible pour tous les élèves ayant déposé un projet. Cette attestation est remise sur simple demande par courriel à info@trophees-nsi.fr par les élèves ou par le professeur déposant.

6.4.4. Récompenses nationales

Le comité de pilotage prévoit une dotation, sous forme de lots et de cartes cadeaux, pour les 8 équipes ayant remporté un prix national et leur lycée :

- d'une valeur totale de **400€** par équipe lauréate, soit environ 100€ par élève pour une équipe de 4.
- d'une valeur totale de **250€** pour l'établissement scolaire de l'équipe lauréate.

Les lots souhaités sont à choisir parmi une liste de cadeaux présélectionnés par le comité de pilotage, dans la limite du budget alloué. Les élèves et les professeurs ont également la possibilité de soumettre leurs idées de lots en lien avec l'éducation et/ou l'informatique.

A titre indicatif, voici la liste proposée lors des précédentes éditions des Trophées NSI :

- Un bon cadeau pour une session Virtual Room ou un Escape Game.
- La BD « *Quantix : comment la physique quantique et la relativité façonnent notre réalité* » de Laurent Schafer - édition Dunod.
- L'Essai « *Du sang, des larmes et des pixels. De l'échec au chef-d'œuvre : les incroyables miraculés du jeu vidéo* » de Jason Schreier - édition Mana Books.
- Le jeu de société Turing Machine.
- Une carte cadeau physique multi-enseignes (dans la limite de 80€).
- Une carte cadeau dématérialisée KUBII (20€ ou 50€).
- Du matériel informatique ou électronique.

Les dotations sont expédiées par voie postale ou dématérialisée entre juillet et septembre 2026.

Les lauréats nationaux reçoivent un diplôme papier nominatif attestant de leur prix aux Trophées NSI 2026.